

Indemnités des membres du Conseil et des membres de la Municipalité pour la législature 2021-2026

Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Conformément à l'article 16 de la loi sur les Communes (LC), le bureau et la Municipalité vous présentent leur préavis pour fixer les indemnités des membres du Conseil, du secrétaire du Conseil et de l'huissier, ainsi que des membres de la Municipalité pour la législature 2021-2026.

Indemnités de la législature précédente

Les indemnités de la législature précédente étaient principalement basées sur un tarif horaire fixe de 35 CHF. Le montant du tarif était calqué sur le tarif des membres de la Municipalité.

Les membres du Conseil n'avaient droit à aucune indemnité (pas de jeton de présence). Les membres des commissions, le ou la vice-président(e), les scrutatrices et scrutateurs et l'huissier étaient basés sur le tarif horaire.

Pour le ou la président(e) et le ou la secrétaire, les indemnités étaient aussi généralement basées sur le tarif horaire pour le travail électoral et la préparation des Conseil, mais les séances du Conseil elles-mêmes étaient exclues de toutes indemnités. Cette absence d'indemnités laisse supposer l'existence de forfaits annuels, mais aucune trace écrite de tels forfaits n'a été trouvée.

Proposition du bureau

Le bureau est satisfait du principe des indemnités basées sur un tarif horaire fixe et ne demande pas d'augmentation du tarif. Pour ce qui concerne les indemnités du président et du secrétaire pour les séances du Conseil, le bureau aimerait lever l'incertitude qui les entoure et propose d'appliquer systématiquement le tarif horaire fixe et de laisser tomber complètement les forfaits.

En résumé, voici la liste des indemnités proposées :

Personnes	Activités	Tarif	Forfait
Membres du conseil	Séances du Conseil	-	-
Membres des commissions	Séances des commissions & rédaction des rapports	35 CHF / heure	-
Huissier et scrutatrices / scrutateurs	Séances du Conseil, séances du Bureau, dépouillements, préparation des séances, ...	35 CHF / heure	-
Secrétaire	Séances du Conseil, séances du Bureau, dépouillements, préparation des séances, rédactions des PV, ...	35 CHF / heure	-
Président(e) et vice-Président(e)	Séances du Conseil, séances du Bureau, dépouillements, préparation des séances, représentations officielles, ...	35 CHF / heure	-

Proposition de la Municipalité

La Municipalité est également satisfaite du système de la rémunération actuelle en relation avec son activité. Toutefois, hormis le tarif horaire de 35 CHF, celle-ci propose une augmentation des forfaits annuels. Ces forfaits sont relatifs aux séances hebdomadaires. En résumé, voici la liste des forfaits proposés :

Personnes	Activités	Forfait actuel	Forfait proposé
Municipal	Séances de municipalité	CHF 2'066	CHF 2'500
Syndic	Séances de municipalité	CHF 3'099	CHF 3'500

Demande du Bureau et de la Municipalité

En vertu des dispositions légales, le Bureau et la Municipalité ont l'honneur de vous proposer, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre la décision suivante :

Le Conseil général de Romainmôtier-Envy, sur proposition de son Bureau et de sa Municipalité, conformément à l'article 16, chiffre 2 de la Loi sur les communes, considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour, décide :

Article 1 :

De fixer les indemnités des membres du Conseil, du secrétaire, de l'huissier et de la Municipalité pour la législature 2021-2026 selon les critères présentés dans ce préavis.

Au nom du Bureau

(Signé) (Signé)

Le Président Le Secrétaire

Au nom de la Municipalité

(Signé) (Signé)

Le Syndic La Secrétaire